

Trophée Jean-Paul Lanly de l'Académie d'agriculture de France
pour la valorisation du bois français

DOSSIER DE CANDIDATURE

I. PRÉAMBULE

Qu'est ce que le Trophée Jean-Paul Lanly de l'Académie d'agriculture de France de la valorisation du bois français ?

Le Trophée Jean-Paul Lanly de l'Académie d'agriculture de France de la valorisation du bois français est destiné à distinguer une entreprise ou un organisme implanté en France et œuvrant dans le secteur de la filière bois (sciages, placages, panneaux, parquets, charpentes, emballages, meubles et autres objets en bois, constructions à base de bois, pâtes à papier, papiers et cartons), utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés de préférence innovants.

Par cette distinction, l'Académie d'agriculture de France entend donner sa caution aux efforts des entreprises de la filière bois qui :

- créent en France de la valeur ajoutée et des emplois,
- valorisent ainsi les ressources forestières de l'Hexagone,
- et contribuent à améliorer la balance commerciale très déficitaire de ce secteur, en réduisant les importations de produits finis ou semi-finis, ainsi que les exportations de bois rond (donc sans valeur ajoutée dans notre pays).

Comment fonctionne le processus ?

Le Trophée est attribué par un jury comprenant des représentants :

- de l'Académie d'Agriculture de France,
- du ministère de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et de la Forêt (MAAF),
- du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN),
- de l'interprofession France Bois Forêt (FBF),
- de l'association interprofessionnelles France Bois Industries Entreprises (FBIE),
- de l'association interprofessionnelle France Bois Régions (FBR)
- de l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)
- du groupe de presse "Le Bois international".

La remise du Trophée se déroule au cours d'une cérémonie organisée par l'Académie d'agriculture de France.

Comment concourir ?

Si vous souhaitez concourir (donc si votre entreprise répond aux critères d'attribution du Trophée) :

- renseignez aussi complètement que possible les trois pages 2, 3 et 4 de la fiche d'identification ci-après;
- joignez toutes les pièces permettant d'étayer et de valoriser votre candidature;
- envoyez l'ensemble + copie de vos deux derniers bilans à tresorier-perpetuel@academie-agriculture.fr, avant le 31 mai.

Pour l'étude de votre dossier, le jury pourra être amené à vous demander des informations ou des pièces complémentaires, et éventuellement vous proposera de le rencontrer.

II. FICHE DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

II 1. Identification

II 1.1 Entreprise candidate

Nom (Raison sociale) :

Adresse postale :

Forme juridique :

Capital social :

Activités principales et
secondaires [Code(s)

NAF (révision 2, 2008)] :

Date de création :

Chiffre d'affaires annuel :

Nombre de salariés :

Site Internet :

II 1.2 Porteur de la candidature

Nom, prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Adresse postale :

Téléphone / Portable :

Adresse mail :

II 2. Présentation de la candidature en fonction des critères d'éligibilité

Joindre toute pièce étayant les réponses fournies (indiquer la liste des pièces jointes à la section 4, p. 4)

II 2.1. Approvisionnement en bois rond (ou en produits en bois de 1^{ère} transformation) d'origine française

NB: si l'approvisionnement en bois (rond ou de première transformation) n'est pas à 100% d'origine française, indiquer le pourcentage réel et la méthode utilisée pour le déterminer.

Réponse:

II 2.2. Augmentation de la capacité d'utilisation de bois rond (ou de produits en bois de première transformation) d'origine française

Réponse :

II 2.3 *Mise en œuvre de méthodes et processus innovants dans la transformation de bois rond (ou de produits en bois de première transformation) d'origine française*

Réponse :

II 3. Commentaires additionnels

4. Liste des pièces jointes

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Certifié sincère et véritable, à

, le

Signature